



FO signera le volet RH du « Ségur de la Santé »

Les revalorisations salariales s'appliqueront au secteur privé

Le Ministre de la Santé, Olivier VERAN, nous a adressé un courrier pour confirmer que les dispositions relatives aux revalorisations salariales ont vocation à être transposées dans les secteurs privés lucratif et non-lucratif.

« Sous réserve de la conclusion d'un accord collectif négocié portant revalorisation des personnels concernés, un financement dédié sera apporté à ces secteurs dans les limites suivantes :

- **Une revalorisation de 180 € net par mois pour le secteur privé non lucratif et de 160 € net par mois pour le secteur privé lucratif à tous les personnels non médicaux des établissements hospitaliers et des EHPAD ;**
- **Et une transposition de la revalorisation des grilles de rémunérations des personnels paramédicaux, des filières rééducation et médicotechnique de la fonction publique hospitalière au sein des établissements hospitaliers et des EHPAD des secteurs privés non lucratif et lucratif ».**

L'Union Nationale des Syndicats FORCE OUVRIERE de la Santé Privée va demander rapidement que ces points soient inscrits à l'ordre du jour des prochaines commissions paritaires des Conventions Collectives Nationales concernées.

Elle sera vigilante à ce que l'intégralité des sommes dégagées reviennent aux salariés. Comme nous l'avons toujours affirmé, nous nous battons pour que l'ensemble des catégories professionnelles puissent bénéficier de ces augmentations de salaire.

Les mobilisations, notamment celle du 16 juin, ont permis d'obtenir une avancée significative en termes de salaire. **Pour autant, dans le secteur privé, rien n'est réglé.**

L'Union Nationale des Syndicats FORCE OUVRIERE de la Santé Privée appelle ses syndicats à informer les salariés et à préparer, si cela était nécessaire, le rapport de force pour faire aboutir les revendications que nous porterons à la rentrée dans le cadre des négociations au sein des différentes commissions paritaires nationales (FEHAP/CCN51 ; CCU/FHP, SYNERPA ; Croix Rouge ...)

Paris le 11 juillet 2020